

# FICHE TECHNIQUE



Capit'ALPES  
Développement

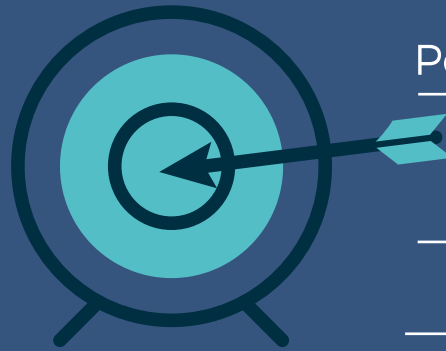
Rejoignez la communauté de l'association Savoie Mont Blanc Angels et investissez au capital des PME de notre territoire pour financer leur croissance ou leur transmission.

## OBJECTIFS

Création d'emplois

Développement économique du sillon Alpin

Accompagnement

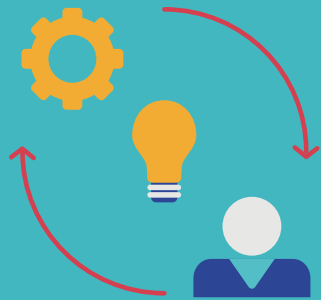


Performance financière

Tous secteurs d'activité

Élargir l'actionnariat

## VÉHICULE D'INVESTISSEMENT



Capital actuel : 3.26M€ -----> Objectif : 5M€

SAS avec Statut Fiscal de Société de Capital Risque (SCR)

Durée : 10 ans (prorogable 2 ans)

Les titres de la SAS sont conservés plus de 5 ans :  
Les plus-values et les distributions de dividendes sont exonérées d'impôts et uniquement soumises aux prélèvements sociaux

## THÈSE D'INVESTISSEMENT

Exécution du business plan  
Investissement bienveillant  
Approche long terme

Création de valeur par apport de capital humain et financier

Besoin d'intervention d'un véhicule d'investissement territorial

Modalités d'interventions flexibles : actions, obligations et obligations convertibles

## CRITÈRES

Zone géographique :  
sillon Alpin

Prise de participation  
minoritaire

Participation aux différents  
tours de financement



Co-investissement  
aux côtés d'autres acteurs du  
financement territorial

Accompagnement de  
l'entreprise

Sélection des dossiers dictée par  
des objectifs de rentabilité à moyen  
terme

## OPPORTUNITES

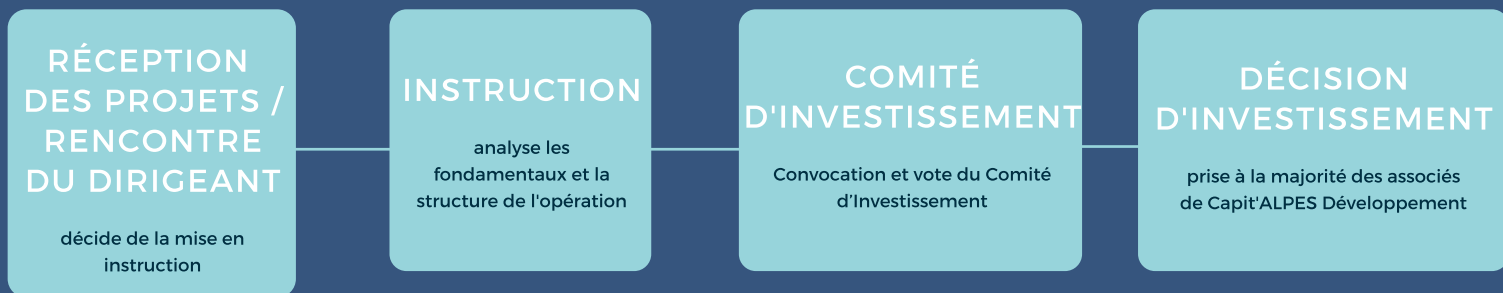
Les souscripteurs s'engagent à adhérer à Savoie Mont Blanc Angels et aux règles d'usage de l'association (charte déontologique)

Souscripteurs	Max par souscripteur	Min par souscripteur
Personnes Physiques	10% du capital	5 000€
Personnes Morales	10% du capital	25 000€
Personnes Morales (Partenaires Grands Groupes)	30% du capital	50 000€
Etablissements Bancaires	-	15% du capital

## Investisseurs

- Un accès au capital des PME du territoire pour accélérer et amplifier leur croissance.
- Un accompagnement à la transmission des entreprises du territoire.
- Rechercher une rentabilité en diversifiant les investissements sur plusieurs entreprises.
- Intégrer une communauté d'investisseurs de proximité et d'acteurs de l'écosystème.

## FONCTIONNEMENT



## GOVERNANCE

- La communauté des associés est seule compétente pour la décision finale d'investissement
- Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital
- La charte de déontologie traite des risques de conflits d'intérêts et enjeux de confidentialité
- La communauté des associés entérine chaque investissement par un vote formel